



# THORIGNY

marne

## VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 20 mars 2025 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Affecté les résultats provisoires de l'exercice 2024
- Voté le budget Ville 2025
- Voté le budget Sauvières 2025
- Maintenu le taux des taxes locales
- Voté une subvention au CCAS
- Voté une subvention à la Caisse des Ecoles
- Voté le principe de la fongibilité des crédits en M 57
- Adopté le tableau des effectifs de la Ville
- Voté la rime d'assiduité 2024
- Fixé les frais de scolarité des communes extérieures
- Fixé les frais de scolarité ULIS
- Fixé le tarif des séjours à Jablines
- Fixé el tarif des sorites du centre social
- Fixé les taris des séjours jeunesse été
- Voté le règlement des fonctionnements des temps périscolaires dit « règlement intérieur »
- Modifié le périmètre scolaire (carte scolaire)
- Voté les subventions aux associations
- Voté les tarifs et modalité du Bric à Brac 2025
- Voté le groupement de commande pour le feu d'artifice de juillet 2025
- Voté le dispositif chèque thorigny loisirs
- Approuvé la candidature de la Ville comme « Ville Active et Sportive »
- Pris acte du rendu compte des marchés publics et des décisions prises par le Maire
- Autorisé la vente d'une parcelle de terrain après désaffectation et déclassement
- Voté la régularisation foncière rue du Port
- Autorisé la Ville à participer au Concours Villes et Villages Fleuris
- Demandé une subvention à la Région pour les travaux à l'école des Cerisiers (ilot de fraîcheur et abords)

Le Maire,

Manuel DA SILVA

